Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_147-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 décembre 2025

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 21 novembre 2025, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 décembre 2025 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Marie-Claire BRAULT, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Joël GARCIA, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Jacques LARRAY, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ , Philippe SALAÜN, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Pascale THEZE, Jean-Claude TROCHET, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRÊTRE
Véronique LE DUC donne pouvoir à Dominique DELAMARRE
Xavier LEMEUNIER donne pouvoir à Marie-Claire BRAULT
Pierre-Yves REBOUX donne pouvoir à Jean-Claude TROCHET
Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Séverine GRIMAULT, Madeleine GUILLONNET, Frédéric GUILLOUËT, Maryline LAIR, Didier LE CHENECHAL, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Magali POISSON-VANNIER, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Nicolas TEXIER, Hermine TOFFOLETTI, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 28 Pouvoirs : 5 Absents excusés : 19	Délibération n°2025-06-147 **Signature de l'acte authentique de la convention de servitude avec ENEDIS – installation d'un poste de transformation sur la parcelle ZC 138 ZA du Mafay à Bourg-des-Comptes**

ENEDIS doit implanter sur la parcelle ZC 138 appartenant au domaine privé de la communauté de communes dans la ZA du Mafay à Bourg-des-Comptes un poste de transformation de courant électrique. Cette implantation a donné lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé signée le 30/09/2022.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_147-DE

La convention reconnaît à ENEDIS les droits suivants :

- Occupation d'un emplacement de 20 m2 sur lequel sera installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité

- Passage, en amont comme en aval, de toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension, nécessaires et éventuellement les supports et ancrages aériens, pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité

- Utilisation des ouvrages désignés ci-dessus et réalisation de toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.)

La société ENEDIS sollicite aujourd'hui la communauté de communes pour établir un acte notarié pour formaliser cette implantation et qu'elle puisse être publiée au Service de Publicité Foncière. Cet acte est aux frais exclusifs d'ENEDIS.

La présente convention est consentie moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 300 € TTC qui sera payée le jour de la signature de l'acte notarié.

La parcelle concernée est la suivante :

⇨ Section ZC numéro 138

L'acte notarié sera réalisé par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Notaires de la Visitation », titulaire d'Offices Notariaux à RENNES (Ille et Vilaine), 7 rue de la Visitation et SAINT-GREGOIRE (Ille et Vilaine), 9 bis rue Alphonse Milon.

Avis de la commission : favorable
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer la convention de servitude avec ENEDIS relative à l'installation d'un poste de transformation du courant électrique sur la parcelle ZC 138 ZA du Mafay à Bourg-des-Comptes.**

Annexes obligatoires :
N°19 : Projet d'acte pour la convention de servitude entre ENEDIS et VHBC
N°20 : Plan d'implantation du poste de transformation

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 décembre 2025.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Thierry BEAUJOUAN,

